

## « Au début, je ne pensais pas que cela pouvait être un viol »

En 2019, Amnesty International a publié un rapport intitulé « *Time for change - justice for rape survivors in the Nordic countries* » qui met en lumière les lacunes des systèmes et de la législation de la Norvège, la Finlande, la Suède et le Danemark concernant le viol.

Dans cette fiche, nous proposons de découvrir les témoignages de différentes femmes concernant les stéréotypes auxquels elles ont dû faire face après avoir subi un viol ou durant le processus devant la justice. Bien qu'ils ont été recueillis en-dehors de la Belgique, ces témoignages y sont parfaitement transposables.

Les stéréotypes liés au viol ont pour conséquence de banaliser le viol et de rendre la victime en partie responsable de ce qu'elle a subi. Voici donc des témoignages de victimes concernant certains stéréotypes très répandus.

### Témoignages multiples sur le viol

#### « *Le viol a lieu dans une ruelle sombre et est commis par un inconnu* »

S'il est vrai que certains viols sont effectivement commis par des personnes inconnues, il faut cependant rappeler que la majorité est l'œuvre de proches de la victime. Cette idée selon laquelle l'agresseur est un inconnu qui agit de nuit, dans une ruelle sombre et déserte est donc un mythe qui ne correspond pas à la réalité des faits dans la grande majorité des cas.

« *Astrid* », jeune norvégienne, avait 16 ans quand elle a été violée en 2006, par un élève de sa mère. Elle n'a rapporté cet incident que 10 ans plus tard. « *Au début, je ne pensais pas que cela pouvait être un viol. C'était une personne que je connaissais, pas un inconnu qui a surgi de derrière un buisson. Quand j'ai finalement décidé de rapporter les faits, j'ai beaucoup douté puisque j'avais entendu que les femmes dénonçant des viols pouvaient être poursuivies pour avoir fait une fausse déclaration.* »

En Finlande, Laura raconte son image du « vrai » viol : « *J'admets que j'ai moi-même eu peur de, ou imaginé que le viol est une attaque dans un parc. Et cela m'a fait réfléchir – après ma propre expérience – à "Qu'est-ce que le viol ?" Parce que j'avais une telle image dans mon esprit selon laquelle un "vrai" viol a lieu quand l'auteur attaque dans un parc et vous bat sans raison et vous devez crier et hurler. Et ce n'était pas possible que cela me soit arrivé, dans un appartement privé.* »

**« Il existe un “devoir conjugal” qui oblige les membres d’un couple à avoir des relations sexuelles »**

Ce stéréotype est ancré même dans l’esprit des victimes, c’est ce que révèlent les deux témoignages qui suivent. Pourtant le viol est interdit même au sein du couple, marié ou pas.

« Azmina » a emménagé en Norvège quand elle avait 16 ans. Elle a été violée par son petit ami en 2010, quand elle avait 18 ans. Elle a eu beaucoup de mal à reconnaître que ce qui lui est arrivé est un viol. « *Je n’ai pas réalisé que c’était un viol puisque c’était mon petit-ami. Cela m’a pris plusieurs mois avant de réaliser que j’avais été victime d’un viol.* »

En Suède, Lena a été agressée quand elle avait 18 ans, pendant des vacances à l’étranger. Plusieurs années après, elle a été violée par son compagnon et elle n’a pas dénoncé les faits à la police puisque de nombreuses questions entraient alors en jeu. « *Aller au poste de police après le premier viol n’était même pas une option... J’étais coincée dans cette idée selon laquelle j’étais à blâmer. Après le second viol, j’ai hésité... c’est difficile quand cela a lieu au sein d’une relation. Comment pourrais-je expliquer que quelques heures auparavant, nous avons eu une relation sexuelle consentie et que quelques heures après, c’était un viol ? Qui aurait pu me croire ?* ».

**« Seuls les hommes commettent des viols »**

Même s’il est vrai qu’une énorme majorité de viols sont commis par des hommes, il ne faut pas en faire une généralité et ne pas minimiser les faits lorsqu’ils sont réalisés par une femme. C’est ce que dénonce Susanne qui a été violée par une femme et qui a raconté à Amnesty International : « *J’ai rencontré un docteur qui au début a pris la chose très sérieusement, mais quand il a réalisé que l’agresseur était une femme, il a commencé à banaliser la chose. Il m’a fait douter du fait que c’était réellement arrivé. J’ai commencé à me demander si je devais pas juste accepter les faits.* »

**« Un viol a lieu sous l’usage de la violence »**

En Finlande, Helen se rappelle qu’on lui a reproché de ne pas s’être défendue : « *Pendant le premier entretien, l’officier de police me demandait “Est-ce que vous avez dit non ? Est-ce que vous avez dit non dans l’ascenseur ?” ... En particulier des questions sur la lutte, “Est-ce que vous vous êtes défendue ?” ... Et durant le second entretien, il me demandait encore : “Avez-vous été violente ? A-t-il été violent ?” Et ensuite il m’a demandé “Comment pouviez-vous savoir que vous ne vouliez pas avoir de relation sexuelle ?” ... Ils ont dit que si j’avais été assez consciente pour lui donner un préservatif, alors cela signifiait que j’aurais pu me défendre.* »

De nombreuses victimes de viol vivent ce que les psychologues appellent « l’effet de sidération », c’est-à-dire que lorsqu’elles sont confrontées à des actes très violents, il arrive qu’elles soient paralysées, comme dissociées de leur corps, et elles s’opposent alors plus aucune résistance. Le viol ne laissera donc pas forcément de trace physique. Cela ne correspond cependant pas à un consentement de la part de la victime, et cela ne justifie en aucun cas les faits.

**« La victime est au moins partiellement responsable de son agression »**

Beaucoup de personnes estiment encore qu’il existe des circonstances atténuantes qui peuvent « justifier » un viol, ou au moins le rendre moins condamnable. Il peut s’agir du « comportement provocant » de la victime, du fait qu’elle n’a pas encore dit non ou encore qu’elle se soit rendue volontairement chez le violeur. Les témoignages qui suivent illustrent cela. Pourtant rien ne peut justifier un viol ! Ni le lieu fréquenté, peu importe

qu'il soit réputé « *dangereux* ». Ni la consommation d'alcool et de drogue par l'agresseur ou par la victime. Ni le comportement de la victime. Rien !

Tina se rappelle que pendant le procès, devant un tribunal finlandais, les avocats de l'accusé ainsi que les juges ont tenté de lui faire porter le blâme. « *Au tribunal, on me demandait tout le temps ce que j'avais fait de mal, pourquoi je n'avais pas empêché le viol. Combien j'avais bu, pourquoi je n'ai pas demandé de l'aide, pourquoi je n'ai pas appelé un taxi.* »

« *Bolette* » se rappelle que lorsqu'elle a été interrogée par la police, on lui a demandé quelles étaient ses préférences sexuelles. « *Qu'est-ce que cela a à voir avec ce que j'ai vécu ? Ce n'était pas une relation sexuelle, c'était de la violence.* » On a tenté de la rendre responsable du viol qu'elle a subi afin de minimiser les faits.

En Suède, Zarah a subi plusieurs viols dans sa vie, et elle a été confrontée à différents stéréotypes liés au viol selon lesquels la victime est responsable. « *C'est quelque chose que l'on entend lorsqu'on a été victime de viol : "si tu as été autant abusée, cela doit venir de quelque chose que TU as fait ? Cela doit être quelque chose à venant de toi, sinon tu n'aurais pas vécu cela ?" (...) J'ai eu ces remarques plusieurs fois. j'ai même eu ce commentaire de la part de ma mère (...) Ensuite, j'ai juste craqué et dit, "Comment oses-tu ?" Et elle m'a répondu "j'ai toujours essayé de t'apprendre comment t'habiller, comment parler" et je lui ai simplement répondu "cela importe peu !" ».*

**Source** : Amnesty International, « *Time for change - justice for rape survivors in the Nordic countries* », 2019

Ces témoignages nous permettent de réfléchir aux stéréotypes liés au viol qui sont toujours profondément ancrés dans notre société et de les déconstruire.

**Le petit +** : nous avons également créé une fiche focus théorique intitulée « *Les stéréotypes liés au viol* » qui permet d'en savoir plus sur la question et peut être utilisée en complément de cette fiche témoignage ainsi que diverses fiches d'activités, fiches à voir à lire ou encore fiches de jeux sur les droits sexuels et reproductifs ainsi que sur les droits des femmes. Toutes ces fiches sont à retrouver sur notre plateforme de ressources en ligne : [www.amnesty.be/plateforme](http://www.amnesty.be/plateforme)

Nous mettons également à la disposition des écoles sous forme de prêt une exposition intitulée « *Que portais-tu ce jour-là ?* » qui permet de déconstruire les stéréotypes liés aux tenues portées par les victimes d'agressions sexuelles, et bien d'autres encore. Pour en savoir plus à ce sujet, contactez-nous : [jeunes@amnesty.be](mailto:jeunes@amnesty.be)